

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

COMMUNE DE ROSNY-SOUS-BOIS

2007-2009

SOMMAIRE

Introduction

- A.- Les enjeux de la politique de la ville
- B.- Rappel des objectifs du contrat de ville 2000-2006
- C.- L'élaboration du CUCS de Rosny-sous-Bois pour la période 2007-2009

I.- Situation sociale et urbaine des quartiers prioritaires

- I.1.- Approche générale des quartiers prioritaires
- I.2.- Le quartier du Pré-Gentil / Casanova
- I.3.- Le quartier des Marnaudes / Bois Perrier
- I.4.- Le quartier de la Boissière / Saussaie-Beauclair

II.- Les grands axes prioritaires d'intervention du contrat urbain de cohésion sociale

- II.1.- Mobiliser les politiques d'aménagement urbain et d'habitat au service d'une amélioration de la qualité résidentielle, de la diversité et du développement social dans les quartiers prioritaires
- II.2.- Assurer les effets d'entraînement du développement économique sur l'emploi et l'activité des habitants et créer les conditions d'accès au marché du travail
- II.3.- Favoriser un environnement éducatif et familial garant de la réussite des enfants et des jeunes les plus fragilisés et l'égalité des chances
- II.4.- Coordonner l'accès et l'éducation à la santé
- II.5.- Promouvoir les actions en faveur de la prévention de la délinquance, de l'accès au droit, de l'aide aux victimes et de la citoyenneté

III.- Modalités de mise en œuvre du contrat

- III.1.- Pilotage du CUCS
- III.2.- Programmation annuelle
- III.3.- Convention pluriannuelle
- III.4.- L'engagement des partenaires
- III.5.- L'engagement financier de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
- III.6.- Durée du contrat

IV.- Evaluation

- IV.1.- La mise en œuvre de l'évaluation
- IV.2.- Les indicateurs

V.- Signature des parties

ANNEXES

- Annexe 1 - Diagnostic au plan de la Ville**
- Annexe 2 - Cartographie des territoires prioritaires**
- Annexe 3 - Liste des sources documentaires**

Suite à la mission en cours d'évaluation et de cadrage des politiques de cohésion sociale et territoriale, seront annexées :

- Annexe 4 - Bilan du contrat de Ville 2000-2006**
- Annexe 5 - Diagnostic de la situation des quartiers prioritaires avec identification des champs prioritaires**
- Annexe 6 - Etat de l'intégration des quartiers prioritaires dans la ville et de l'évolution souhaitable d'un point de vue social et urbain**
- Annexe 7 - Organigramme des acteurs, des missions, des champs d'intervention, à l'échelle de la ville et des quartiers**
- Annexe 8 - Projet de Cohésion Sociale et Territoriale**
- Annexe 9 - Référentiel d'évaluation**

INTRODUCTION

La ville de Rosny-sous-Bois est en site politique de la ville depuis l'année 2000 et les contrats qui la lient à ce titre avec l'Etat, la Région, le Département et les villes de Montreuil, Bagnolet et Noisy-le-Sec sont arrivés à terme au 31 décembre 2006.

A compter de 2007, le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) constitue, pour une durée de trois ans (2007-2009), le nouveau cadre contractuel unique entre l'Etat et la Ville de Rosny-sous-Bois pour la mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers définis comme prioritaires.

Jusqu'à la signature du contrat de ville en 2000, aucun territoire de la commune n'était classé prioritaire. Celle-ci n'a pas de Zone Urbaine Sensible (ZUS), de Zone d'Education Prioritaire (ZEP), de Zone Franche Urbaine (ZFU), de Grand Projet de Ville (GPV), ni d'Opération de Renouvellement Urbain (ORU).

Afin de mettre en œuvre ce contrat, la ville de Rosny-sous-Bois a créé en 2001 un poste de « chef de projet politique de la ville ».

En 2003, la ville a décidé d'accroître ses moyens dans les secteurs de la jeunesse, la prévention et la vie des quartiers. Pour ce faire, elle a structuré une direction de la politique de la ville.

En 2004, elle a impulsé la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, en charge de la mise en œuvre de son Contrat Local de Sécurité.

Fin 2005, la Ville a présenté auprès de l'ANRU un dossier de candidature pour un programme de rénovation urbaine sur trois quartiers prioritaires.

D'autre part, elle vient de s'engager en 2006 dans la mise en place d'un Atelier Santé Ville, avec le prochain recrutement d'un coordonnateur.

A ce jour, elle n'est pas éligible au dispositif de réussite éducative.

Par ailleurs, il convient de souligner que la Ville élabore actuellement son Plan Local d'Urbanisme : le diagnostic a été réalisé en 2006. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est en cours.

A. Les enjeux de la politique de la ville

La Ville de Rosny-sous-Bois a mis en place des politiques de cohésion sociale avant la signature de son premier contrat de ville, au travers des services municipaux

et en lien avec des acteurs associatifs, en particulier, par conventionnement avec l'association de gestion des trois centres socioculturels.

La signature du contrat de ville en 2000, a contribué à de nouveaux modes d'intervention et d'organisation de ces politiques (approche multisectorielle et territoriale ; travail en réseau ; transversalité ; management par projet ; recherche de subventions externes ; évaluation ; démocratie participative ; ...) qui sont de plus en plus au centre de nombreux dispositifs et programmes.

Ces changements ont mis en exergue de nouveaux enjeux, notamment :

1. Le besoin accru de cohérence et de concertation dans l'intervention des différents acteurs, au profit des publics prioritaires, sur une géographie identifiée comme pertinente et dans la poursuite d'objectifs communs ;
2. Le besoin accru de cohérence entre unité territoriale et traitement de proximité (prise en compte des publics et des quartiers en difficulté dans les politiques sectorielles ; cohérence territoriale des différentes actions sectorielles par quartier ; ...).

Ces modes d'intervention transversaux nécessitent un travail collaboratif souvent complexe à conduire, se traduisant par des difficultés de pilotage et d'articulation avec les politiques sectorielles.

B. Rappel des objectifs du contrat de ville 2000-2006

Les deux conventions intercommunales au titre de la politique de la ville (contrat de ville et convention régionale ville), pour la période 2000-2006, fixaient 7 objectifs :

1. Le développement d'une connaissance partagée du territoire et la mise en place d'une politique d'évaluation
2. Le renforcement des politiques de développement économique, d'insertion, d'emploi et de formation
3. Un développement équilibré du territoire
4. Le soutien et le développement d'une offre de santé territorialisée
5. La réussite pour tous : scolaire, accès à l'offre éducative et soutien à l'exercice de la parentalité
6. Le développement des politiques de prévention de la délinquance et des pratiques de coproduction de la sécurité publique
7. Accompagner l'évolution du service public et son adaptation aux publics et aux territoires

Au niveau communal, les objectifs du contrat de ville ont été déclinés à travers une convention territoriale, tenant compte des spécificités et des projets de la ville.

Un diagnostic du territoire, établi en mai 2000 et enrichi tout au long de l'année 2001 par la réflexion de groupes de travail thématiques composés d'élus et professionnels, a permis d'établir les bases pour l'élaboration de cette convention et pour le choix des orientations stratégiques jusqu'en décembre 2006. L'ensemble du territoire communal était éligible au contrat de Ville.

Trois objectifs stratégiques, déclinés en objectifs tactiques, puis en actions, ont ainsi été fixés pour Rosny-sous-Bois, suivant une approche territoriale et thématique complémentaires :

1. Promouvoir un développement territorial équilibré et durable et l'amélioration du cadre de vie
 - Requalification des quartiers, espaces publics, lieux de vie
 - Amélioration de l'environnement et des paysages
 - Intégration des quartiers dans la ville / développement des liaisons inter-quartiers
 - Reconnaissance et appropriation des espaces par la population
2. Favoriser la cohésion sociale, l'intégration des populations et la connaissance réciproque
 - Développement économique
 - Insertion sociale et professionnelle, accès à l'emploi
 - Actions éducatives et culturelles
 - Actions sociales et promotion de la santé
3. Soutenir la prévention et la sécurisation de la population et promouvoir l'accès au droit et les pratiques citoyennes
 - Lutte contre l'insécurité et les incivilités
 - Aide aux victimes
 - Traitement de la délinquance
 - Soutien et développement d'actions au service des citoyens et des pratiques citoyennes

C. L'élaboration du CUCS de Rosny-sous-Bois pour la période 2007-2009

Le CUCS définit, sur la base d'un diagnostic partagé, les objectifs, les axes prioritaires d'intervention et les programmes d'actions à mettre en œuvre sur les quartiers considérés comme prioritaires. Il précise également les modalités de financement, de pilotage et d'évaluation du dispositif.

L'Etat et la Ville ont défini cinq thématiques prioritaires pour l'élaboration du CUCS, à savoir :

- L'habitat et le cadre de vie
- L'emploi et le développement économique
- La réussite éducative

- La santé
- La prévention de la délinquance et la citoyenneté

Les priorités transversales sont l'intégration, la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances.

La Ville et l'Etat, après concertation, ont retenu les trois quartiers prioritaires suivants :

- le Pré-Gentil / Casanova,
- les Marnaudes / le Bois-Perrier
- la Boissière/ la Saussaie Beauclair

Ceux-ci bénéficieront ainsi, à travers le CUCS, d'une mobilisation de moyens spécifiques, au-delà des moyens de droit commun.

Parallèlement à la préparation du présent contrat, la Ville de Rosny-sous-Bois a souhaité engager une démarche approfondie d'évaluation et de cadrage des politiques de cohésion sociale sur la commune. Ce travail sera conduit tout au long du 1er semestre 2007 et fera l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs. L'objectif est d'aboutir à une évaluation des actions et dispositifs liés à la politique de la ville mise en place, à un diagnostic partagé de la situation des quartiers et de leur intégration dans la ville et à un projet global de cohésion sociale et territoriale.

Dès lors, le contenu du présent contrat sera amené à être complété ou amendé au cours de l'année 2007, afin d'y intégrer les apports et préconisations de l'étude.

I. Situation sociale et urbaine des quartiers prioritaires

Le Pré-Gentil/Casanova, la Boissière/Saussaie-Beauclair et les Marnaudes/Bois-Perrier sont les trois quartiers prioritaires retenus dans le cadre de l'élaboration du présent CUCS.

I.1.- Approche générale des quartiers prioritaires

Une évolution démographique contrastée

Le quartier dit de la Boissière, ainsi que le nord du centre-ville, ont contribué fortement à la croissance démographique de la ville entre 1990 et 99 (évolution annuelle de 1,72 à 4 %).

Sur la même période, le quartier dit du Bois-Perrier a connu une baisse importante de sa population (entre -0,86 et -0,49 % /an).

S'agissant du quartier dit Pré-Gentil, l'évolution a été moins marquée (entre -0,21% et 0,48%).

Le secteur Ouest, dont la Boissière, et également le quartier du Pré-Gentil accueillent une population particulièrement jeune (indice de jeunesse 1999 respectivement supérieur à 4,5 % et à 2,3 %).

La population des Iris (INSEE 1999) :

- Pré-Gentil 1 et 2/ Avron : **7752 habitants (19,8 %** de la population totale)
- Boissière/Colline : **6797 habitants (17,3 %** de la population totale)
- Bois-Perrier 1 et 2/Marnaudes : **7765 habitants (19,8 %** de la population)

Des écarts de revenus importants au sein et entre les différents quartiers de la ville

Les quartiers de la Boissière, du Bois-Perrier et la zone de logements sociaux locatifs du Pré-Gentil se caractérisent par les revenus médians les plus faibles et inférieurs au niveau de la médiane de la commune. Ils concentrent une part importante de revenus bas.

Des revenus faibles au sein de l'habitat social, mais aussi dans le parc privé

L'habitat social est très présent sur le quartier de la Boissière et encore davantage sur les Marnaudes/Bois-Perrier et le Pré-Gentil (taux de logements HLM supérieur à 50 %).

En volume, le parc privé accueille un nombre de ménages précaires comparable à celui du parc public. En particulier, sur une partie ou la totalité des Iris Centre Ville 1, Bois-Perrier 2, Pré-Gentil 1 et 2, Boutours et Justice, plus de 20% des ménages du parc locatif privé ont des revenus inférieurs à 30 % du plafond HLM. (Source : Filocom, 2003)

Une reprise de l'activité économique sur les 3 dernières années, mais des commerces de proximité ayant du mal à subsister

Sur ces trois quartiers, le solde entre créations et radiations d'entreprises est positif sur les 3 dernières années et témoigne d'une reprise d'activité.

S'agissant des commerces, on constate que les centres commerciaux de la Boissière et du Pré-Gentil ont du mal à vivre.

Une dotation en équipements et services de proximité permettant une certaine autonomie fonctionnelle des quartiers périphériques par rapport au centre ville

Les trois quartiers sont dotés d'équipements scolaires, sanitaires et sociaux, sportifs et socio-éducatifs et de commerces de proximité, même si le centre ville concentre la part la plus importante d'équipements administratifs, culturels et commerciaux.

Chacun des trois quartiers accueille en particulier un centre socioculturel, géré par une association soutenue par la Ville au travers d'une convention d'objectifs et de moyens, devant œuvrer en direction des habitants et du tissu associatif, dans un but de cohésion sociale au sein des quartiers. En dehors des actions de chaque centre, des projets transversaux aux trois structures sont menés (participation depuis 2002 au Festival départemental « Transit » ; planning commun des sorties familiales ; mise en place d'un « Forum Vacances » commun ; travail commun sur les « Points Infos Familles », suite à la labellisation des trois équipements ; mise en place d'un réseau d'animateurs relais des services publics de l'emploi auprès des jeunes des quartiers ; état des lieux « Jeunesse » au sein des Centres ; travail autour de la notion d'accueil ; de l'accompagnement à la scolarité...).

Des liaisons inter-quartiers limités

Rosny-sous-Bois est particulièrement exposée aux coupures de son terrain urbain consécutives aux tracés des grandes infrastructures de transport du réseau magistral (voie ferrée, A3, A86, A103). Ces infrastructures sont nécessaires au développement économique, mais source à la fois de nuisances et de division du territoire communal et limitent les échanges inter-quartiers.

Les voies principales qui desservent les quartiers convergent majoritairement vers le centre même si peu d'entre elles passent les coupures évoquées ci-dessus. Elles se rabattent alors sur les voies transcendantales. Cependant, ces dernières assurent peu de liaisons entre les quartiers.

S'agissant des voies internes, elles sont peu nombreuses. On les retrouve massivement dans les grands ensembles et les zones d'activités.

La ville est bien pourvue en transports collectifs. Elle compte 2 gares RER, 2 réseaux « bus » intercommunaux et un réseau de « bus Titus » au croisement des lignes de la RATP.

Cependant, les quartiers bénéficient d'une desserte inégale. Le Pré-Gentil 1 (secteur Casanova) et La Boissière sont les quartiers les plus à l'écart des réseaux de bus. Le quartier Marnaudes/Bois-Perrier, pour sa part, est très bien desservi, par les réseaux RATP et SNCF.

I.2.- Le quartier du Pré-Gentil / Casanova

Le secteur prioritaire d'intervention dit « Le Pré-Gentil » est composé de l'Iris « Pré-gentil 1 », à la limite du centre ville, et de l'Iris « Pré-Gentil 2 », à la limite de Neuilly-Plaisance et d'une partie de l'Iris « Avron-Beauséjour », au sud de la rue des Graviers.

Au Sud-est de la commune, le quartier du Pré-Gentil/Casanova, est composé d'une zone pavillonnaire étendue à proximité du centre ville et d'une zone d'habitats collectifs à la limite de la ville de Neuilly-Plaisance, à l'Est, et du Plateau d'Avron, au Nord. Il est desservi par la ligne de bus RATP 116 , qui dessert le centre ville et les deux gares RER ainsi que par les lignes 3 et 4 des bus de la ville TITUS, qui relient les différents quartiers de la commune.

La gare RER du centre ville se trouve à 10 minutes à pied du quartier.

Habitat

Il s'agit d'un quartier ancien et populaire, qui s'est réellement construit dans les années 60. La plupart des immeubles ont été réhabilités au cours des dernières années.

Il compte différents espaces d'habitats collectifs (73,41% sur l'ensemble du quartier ; 95,39% sur l'Iris « Pré-Gentil 2 »), entourés d'une zone pavillonnaire.

L'OPH 93 et la LOGIREP sont les deux principaux bailleurs présents sur le secteur.

Le quartier est composé de 4 entités ou sous-quartiers distincts :

- au nord, la Cité du « Bois d'Avron » (dit Casanova, 92 logements), caractérisée par un bâti et une situation socio-économique fortement dégradés, qui n'est pas desservie par les transports en commun et apparaît isolée du quartier et de la ville en général. L'image d'insécurité, de délinquance et de violence est liée à divers évènements délinquants datant des années 1990. Cette cité fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine prévu dans les années à venir,
- la copropriété du 21 rue des deux communes (6 bâtiments, 96 logements dont 20 appartenant la Ville), répondant à des caractéristiques relativement identiques à celles de la cité Casanova et faisant, elle aussi, l'objet d'un projet de rénovation urbaine,
- la cité du Pré-Gentil (800 logements), marquée par une forte densité d'habitat collectif et social relativement peu dégradé,
- une entité plus résidentielle, composée de maisons individuelles et de petits immeubles de copropriété bien entretenus.

Les 3 premiers sous-ensembles concentrent des phénomènes sociaux, tels que situations de paupérisation, délinquance, regroupements de jeunes en errance.

Le Pré-Gentil/Casanova compte ainsi 25 immeubles de type « habitat social », dont 4 grandes tours de plus de 18 étages.

De plus, le quartier accueille un foyer ADOMA (anciennement SONACOTRA). Celui-ci recevait à l'origine des personnes célibataires et d'origine étrangère, il est désormais ouvert aux étudiants, aux bénéficiaires du RMI et aux femmes. 60 % des personnes accueillies ont plus de 55 ans, 55 % y vivent depuis plus de 5 ans, 70 % sont originaires du Maghreb et 55 % sont non-actifs (données issues de l'étude de définition du projet de renouvellement urbain – oct. 2004). Un mur, assez bien représentatif de l'isolement du foyer du reste du quartier, le sépare de la Cité Casanova. A côté du besoin de traiter les phénomènes de vieillissement et de surpopulation, l'accès à l'emploi, aux soins, au logement et à la vie locale sont à privilégier.

Population

Le quartier compte environ (RGP 99) 7700 habitants (Iris Pré-Gentil 1 et 2 : 5477 ; Iris Avron-Beauséjour : 2275). La population, composée de 50,6 % de femmes et 49,4 % d'hommes, est en majorité très jeune (28,5% entre 0-19 ans), surtout sur le « Pré-Gentil 2 », où 30,8% des habitants ont entre 0-19 ans ainsi que sur la Cité Casanova (« Pré-Gentil 1 »).

On observe une part relativement élevée de petits ménages d'une personne (28,91%) et de deux personnes (28,77%). Il existe également certains phénomènes de sur-occupation de logements, notamment dans la Cité « Casanova ».

Le taux de chômage dans le quartier est aux alentours de 13%, celui de la population étrangère s'élève à 31%. Les jeunes sont les plus touchés, puisque 31% des 15-24 ans sont au chômage. Dans le cas de la Cité Casanova, le taux atteint 39,4%, le plus élevé de la ville, avec 35,2% des plus de 15 ans sans aucun diplôme.

De plus, le quartier concentre, à lui seul, environ 20% des bénéficiaires du RMI de la commune.

Le taux d'immigration est de 17% avec une très grande majorité d'immigration hors Union Européenne. Au sein de la Cité « Casanova » (365 personnes), 40 % de la population est d'origine sub-saharienne, 30 % du Maghreb, 20 % d'origine française et 10 % originaires de 5 autres pays.

Jusqu'à présent, la cohabitation entre les différentes communautés du quartier (11 nationalités différentes) ne pose pas de problème majeur. Néanmoins, un diagnostic de prévention spécialisée de 2005, fait ressortir un besoin de vigilance,

face à des rassemblements des jeunes de plus en plus en fonction de l'origine ethnique et culturelle, ou encore des bâtiments logeant de plus en plus de ménages provenant d'un même pays ou d'une même région.

Les différents acteurs sur le terrain observent des phénomènes d'enfermement des populations dans le quartier, de désœuvrement et d'occupation démonstrative de certains espaces publics, en particulier par des jeunes déscolarisés.

Commerces

Une petite galerie marchande, propriété de l'OPH 93, accueille les commerces du secteur : une boulangerie, une épicerie, une pharmacie, un salon de coiffure, un buraliste, un point phone, les trois derniers récemment installés. Deux boutiques sont fermées et deux autres sont occupées par un bureau de l'Office Départemental d'HLM et un bar associatif.

Le diagnostic du PLU a mis en avant « qu'en matière commerciale, on constate une forte dévitalisation des axes structurants du quartier du Pré-Gentil (turn-over important, vacance commerciale) » ou encore « que les espaces publics ne contribuent pas à la valorisation des rez-de-chaussée commerciaux. »

On observe, cependant, une nouvelle dynamique dans le secteur avec l'ouverture initiée par la Ville, en 2006, d'un bar associatif à destination des jeunes et des familles du quartier, « le Mam's Café ». Celui-ci, propose une petite restauration et diverses animations (ex. atelier « percussions » en partenariat avec le Conservatoire ; lectures en partenariat avec la bibliothèque Aragon). Sa finalité est de créer un lieu convivial d'échanges et d'animations et de contribuer aux liens intergénérationnels. Deux adultes-relais y travaillent en lien avec les habitants, en partenariat avec la mairie, le club de prévention et le centre social, principalement.

De même, l'installation, aussi en 2006, d'un marché forain deux après-midis par semaine a renforcé cette dynamique sur le quartier.

Equipements et services

Le quartier compte de nombreux équipements éducatifs, sanitaires et sociaux, sportifs et socio-éducatifs, en son sein ou à proximité :

- Une école maternelle et deux écoles élémentaires (Henri Mondor, Erckmann Chatrian) – A proximité, l'Ecole maternelle et élémentaire et le lycée J. Moulin
- Un gymnase
- Un multi accueil Anne Franck (85 places), suite à la restructuration de la crèche de 60 places en 2003. Cet équipement apparaît fortement attractif depuis l'extension des horaires de garde jusqu'à 21 heures.

- Un Centre de loisirs municipal pour les maternelles (le Pré-Gentil); un Centre de loisirs de proximité pour les primaires et pré-adolescents / adolescents, géré par le Centre Socioculturel du Pré-Gentil
- Une antenne Relais Assistantes Maternelles et un accueil Parents-Enfants ont été ouverts dans le centre socioculturel en 2005.
- D'autres équipements sont situés à proximité (Collège St Exupéry ; Lycée C. de Gaulle, IME, ...)
- Le quartier compte, de plus, une équipe de prévention spécialisée (4 éducateurs de rue), gérée par l'association Ville et Avenir, agréée par les services d'aide sociale à l'enfance du Conseil Général, habilitée pour une délégation de mission de service public.
- Plusieurs associations sont présentes sur le quartier (notamment Rosny Sud Animation Educative, en charge de l'aide aux devoirs du CP à la Terminale, etc...)
- Dans un souci de maintien des services de proximité, la Ville a ouvert au début de l'année 2007 une Agence Postale Communale au sein du centre social. L'antenne de La Poste avait fermé suite aux incendies de novembre 2005.
- Un Centre Socioculturel :

Ouvert en 1990, au départ, au pied d'un immeuble, puis, en 2000, à l'emplacement d'un ancien supermarché fermé depuis des années, il s'agit du troisième à avoir été implanté sur le territoire communal. En octobre 2005, le centre a été victime d'un incendie, peu avant les événements de violences urbaines. En novembre 2005, une annexe du Centre a été ouverte à proximité dans des locaux appartenant à la Ville, afin d'assurer le redéploiement des activités pendant la remise en état de l'équipement principal. Depuis, l'annexe accueille diverses associations et un espace multimédia.

Des actions en direction de la Petite Enfance, l'Enfance, la Jeunesse, les Familles et les Seniors sont proposées. Pour la saison 2004-2005, on comptait 380 adhérents (330 en 2003-2004). Les secteurs ayant connu une forte évolution des adhésions sont la Petite Enfance, la Famille et les Seniors. Deux secteurs sont en léger recul : Enfance (-10 %) et Jeunesse (-11,5 %).

7 permanences sont accueillies au sein du Centre (CAF, Permanence du point d'accès aux droits, Association des Juristes Berbères (questions en droit civil ou pénal) ; Association Aurore (rencontres avec des personnes touchées par la maladie ou le deuil), Association Consommation Logement et Cadre de Vie ;

Association le Chemin : Permanence « Famille et médiation » (lieu d'écoute, de médiation et d'orientation des familles) ; Permanence de l'Ecrivain Public (rédaction de courriers ou démarches administratives)

Les axes prioritaires du projet social 2006-2008 sont les suivants :

Espace Petite Enfance :

- faire du Relais Assistantes Maternelles l'espace incontournable des assistantes maternelles et des parents ; créer les outils, les repères et l'information nécessaire au développement de la fréquentation du RAM
- favoriser les passerelles entre les secteurs « famille », ateliers de vie quotidienne et le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE) créé en 2005 ; faire vivre le LAPE qui a connu un démarrage difficile et développer des partenariats avec les associations locales ou ayant un lien avec les questions de parentalité ;
- travailler l'aménagement de l'Espace Multi- accueil, solliciter et impulser une dynamique de travail concertée entre l'ensemble des structures petite enfance de la commune, suivre l'évolution de la fréquentation

Enfance :

- Centres de loisirs primaires : repenser l'accueil des mercredis et se tourner vers l'animation de rue ; structurer un pôle « animation enfance »
- accueil périscolaire : maintenir l'activité ou la faire évoluer en concertation avec les parents ; associer plus de parents dans l'activité des accueils ; préfigurer une association de parents
- accompagnement à la scolarité : mettre réellement en place l'accompagnement scolaire ; toucher les jeunes de 6ème et 5ème ; renforcer l'apprentissage des langues étrangères par des échanges européens ; développer les liens avec le collège St Exupéry et le partenariat avec l'association Rosny Sud Animation Educative

Jeunesse

Les actions en faveur de la jeunesse sont considérées par le CSC comme le point faible de son fonctionnement. Les objectifs de ce Secteur sont :

- faire un diagnostic-action du secteur jeunesse
- créer un espace d'accueil jeune dans le Centre
- élaborer un projet d'animations
- développer l'activité « foot en salle »

Insertion sociale

- créer un Espace multimédia
- maintenir et renforcer les ateliers d'aide à l'autonomie

- créer une permanence liée à la prévention en matière d'hygiène ; encourager l'ouverture d'une consothèque ; développer des partenariats autour de cette thématique

Animation globale

- travail de l'équipe en transversalité ; créer un pôle enfance-jeunesse ; finaliser la charte des bénévoles, renforcer la place des bénévoles dans le fonctionnement du Centre
- consolider le tissu associatif ; être un référent auprès des jeunes pour les aider à créer leur association junior
- permanences sociales : évaluer les permanences ; chercher de nouveaux bénévoles ou structures qui souhaiteraient encadrer une permanence, aider et renforcer les liens entre les référents des permanences
- animations communes : favoriser l'implication des habitants du quartier dans les animations, ...

Seniors (secteur créé en 2003)

- permettre aux personnes âgées de rompre leur isolement
- favoriser les rencontres interculturelles
- développer les actions de solidarité
- créer une dynamique sociale dans le quartier en y associant ce public
- faire des seniors, des participants, mais aussi des acteurs de la vie du Centre

- En projet :

Il convient de souligner que la Ville projette l'aménagement d'un terrain de loisirs de proximité sur le quartier en 2007.

En conclusion :

On peut considérer que la Cité du Pré-Gentil connaît un récent « renouveau », le sentiment de relégation recule. Les résultats des actions entreprises sur le quartier durant la période du contrat de ville et, notamment, en 2006, sont probants.

Cependant, un nombre important d'habitants du quartier demeurent confrontés à des difficultés de plusieurs ordres : précarité, chômage, délinquance, monoparentalité, isolement.

Ce type de difficultés est d'autant plus présent au niveau de la Cité Casanova.

Dès lors, l'enjeu est de maintenir et s'appuyer sur la récente dynamique positive en travaillant, notamment, sur :

- l'amélioration de l'image du quartier et son intégration dans la ville,
- le traitement spécifique (urbain et social) de la Cité Casanova,
- l'emploi des habitants et, notamment, des jeunes,
- la mixité de la population et l'intégration, notamment, des jeunes filles et mères du quartier,
- le maintien de la scolarité, la prévention du décrochage scolaire
- une intervention ciblée auprès d'un groupe de jeunes à conduites déviantes et délinquantes.

L'étude en cours devra permettre de confirmer ou compléter ces priorités.

I.3.- Le quartier des Marnaudes / Le Bois-Perrier

Le secteur prioritaire d'intervention dit « Les Marnaudes / Le Bois-Perrier » est composé de l'Iris « Bois-Perrier 1 », à la limite du Parc d'activités Montgolfier, de l'Iris « Bois-Perrier 2 », à la limite de la voie ferrée et de l'Iris « Marnaudes », à la limite de la commune de Villemomble.

Au Nord de la commune, le quartier des Marnaudes/ Bois-Perrier, est lié au centre ville par la rue P. Hoffman (vécue comme une coupure au sein du quartier même) et séparé du reste de la commune par la voie ferrée, à l'Ouest, et le stade Girodit, au Sud. Il se situe à la limite de la commune de Villemomble et est séparé de Bondy par le Parc d'activités Montgolfier.

Le quartier accueille une gare RER (station Bois Perrier - ligne A). Le projet de développement d'un pôle multimodal autour de la station Bois Perrier, inscrit au PDU pour le second semestre 2007, devrait contribuer au développement du quartier. Ce projet, dont le périmètre opérationnel couvre l'emprise actuel du pôle (gare, parking, arrêt de bus) et les voies situées de part et d'autre (Offenbach côté Bois Perrier, Léon Blum côté Rosny 2), prévoit en particulier : la création d'une gare routière, d'une voie « bus » en site propre, une nouvelle liaison inter quartiers entre le Bois-Perrier et le Centre commercial Rosny 2 et un aménagement de 3 axes de rabattement piéton sur ce pôle.

De même, un projet de rénovation et de reprise des voies principales traversant le quartier et appartenant à ICADE Patrimoine est envisagé.

Habitat

L'habitat du quartier est essentiellement collectif (89%) et locatif (75%), la plupart géré par trois bailleurs sociaux : ICADE Patrimoine, LOGIREP et OGIF.

ICADE Patrimoine a vendu une partie de son parc situé sur le quartier du Bois-Perrier. Cela a généré l'arrivée d'une nouvelle population en accession à la propriété.

La Cité Jean Mermoz (LOGIREP) est constituée de 10 immeubles, comprenant chacun 20 à 70 logements collectifs (409 logements au total), de 4 à 14 étages. L'espace résiduel est constitué d'espaces verts sans fonction véritable et d'une qualité paysagère peu soignée. Le quartier est replié sur lui-même et les frontières entre le secteur pavillonnaire et le secteur J. Mermoz sont brutales et constituées uniquement d'une voie de circulation. Deux modes de vie et deux contextes sociaux coexistent. En état avancé de vétusté, la Cité fait actuellement l'objet d'un projet de réhabilitation et de démolition-reconstruction.

L'opération de rénovation urbaine se déroulera sur 3 phases :

- à compter du 2ème trimestre 2007, la réhabilitation de 268 logements (3 tours et 5 bâtiments R+4) ;
- pour les travaux neufs, une première phase (2007-2008) de construction de 89 logements, d'une salle de sports et l'aménagement de commerces ; une deuxième phase (fin 2008-début 2009) : la démolition de 141 logements (2 barres) ; une troisième phase de construction de 80 autres logements (2009-2010).

Le projet intègre une réorganisation et une revalorisation des espaces extérieurs afin d'améliorer le cadre de vie et de créer de véritables lieux de convivialité. Une mixité sociale est recherchée, avec une diversité des statuts d'occupation des nouveaux logements (logements sociaux, logements non conventionnés, ...).

Population

Le quartier compte environ (RGP 99) 7 800 habitants (Iris Bois Perrier 1 et 2 : 5916 ; Iris Marnaudes : 1849), soit 20 % de la population de la commune.

On constate une baisse de la population dans le quartier, particulièrement de la tranche 25-59 ans. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette baisse (passage du locatif à l'accession à la propriété pour une partie du parc, qui a pu générer un changement de population, la taille des ménages des nouveaux arrivants étant moins importante ; une augmentation du nombre de familles monoparentales, ...)

Le taux de chômage dans le quartier est aux alentours de 13%.

Au cœur du quartier, la résidence J. MERMOZ accueille une population particulièrement fragilisée, avec une surreprésentation de personnes seules et de ménages monoparentaux (personnes seules : 30 % ; familles monoparentales : 22 %) ; une occupation très sociale du parc de logement (60 % des ménages ont des ressources inférieures à 60 % des plafonds HLM) et un taux de chômage important (26 % des actifs au chômage).

Comparativement aux autres quartiers de la commune, le pourcentage de la population de nationalité étrangère est le plus faible. Si les personnes originaires d'Afrique de l'Ouest et du Maghreb restent les plus représentées, on observe l'installation de populations originaires du Sud-est asiatique, d'Inde et du Sri Lanka.

Commerces

Le quartier se trouve à proximité du Centre commercial ROSNY 2 et compte également deux petites zones commerçantes (Mermoz et Bois Perrier).

Le Centre commercial du Bois Perrier a fait l'objet d'une réhabilitation qui a contribué à sa redynamisation. Un marché a lieu une fois par semaine au sein du centre commercial. Différentes manifestations organisées par l'association des commerçants et le Comité de quartier (voir ci-dessous) contribuent à l'animation du secteur.

Par ailleurs, un audit de prévention situationnelle réalisé pendant l'été 2006 par la Direction Départementale de la Sécurité Publique, a donné lieu à un rapport avec des préconisations portant sur la sécurisation de la voie publique (éclairage public, propreté, traitement paysager, réaménagement extérieur du centre commercial, protection individuelle des commerces).

La zone commerciale Jean Mermoz souffre, quant à elle, d'un certain dépérissement et d'un manque d'attractivité. Actuellement, les commerces sont en pied d'immeuble et peu visibles de l'extérieur. Un marché a lieu une fois par semaine, mais reste peu dynamique, avec peu de marchands. Le projet de renouvellement urbain de la Cité J. MERMOZ intègre la redynamisation de la vie commerciale du quartier.

Equipements et services

En matière d'équipements et de services, le quartier est bien doté :

- Deux écoles maternelles, deux écoles élémentaires, un collège (Langevin Wallon) et une école de la 2^{ème} chance ouverte aux jeunes entre 18-26 ans, venant du département
- Deux gymnases, un Stade « Armand Girodit », des terrains de proximité et deux « plateaux multisports ». La construction d'une salle de boxe est programmée en 2007-2008 dans le cadre du projet de rénovation urbaine de « Mermoz »
- Un centre PMI
- Une crèche départementale (57 places), un espace petite enfance associatif, qui sera transformé en multi-accueil municipal après la réhabilitation du centre social, en 2008 et une ludothèque. Est en réflexion également l'implantation d'une antenne Relais Assistantes Maternelles et d'un point info Parents/Enfants
- Deux résidences de personnes âgées,
- Deux centres de loisirs maternels, un centre de loisirs primaires, un centre de loisirs enfants/ adolescents (géré par le centre socio culturel)
- Une clinique

- Un bureau de La Poste
- Une antenne de la Sécurité Sociale
- Un Centre socio culturel, première structure de ce type à ouvrir, en 1964, sur le territoire communal. Les locaux font actuellement l'objet d'un projet de réhabilitation à compter du deuxième semestre 2007, qui comprend : la rénovation des façades du bâtiment et des toitures ; la réorganisation de l'accueil et des locaux de l'administration ; l'implantation d'un espace multi-accueil petite enfance de 20 places.

5 Secteurs y sont représentés : Petite Enfance, Enfance-adolescence, Jeunesse, Adultes, Familles. Par ailleurs, s'y tiennent de nombreuses activités associatives et plusieurs permanences associatives et sociales.

Les axes prioritaires du projet social 2006-2008 sont les suivants :

- Ouverture sur le quartier
 - Soutien à l'insertion sociale et professionnelle
 - Inter-culturalité et échange
 - Soutien à la parentalité
 - Rompre l'isolement
 - Favoriser l'autonomie dans la gestion du temps libre
- Le quartier accueillera, courant 2007, la Police Municipale (rue P. Hoffmann)
 - En termes d'animations, il convient de préciser l'existence d'un comité de quartier, lieu d'expression privilégié, d'échanges, d'informations et de propositions, qui favorise l'implication des habitants dans la vie du quartier. Les thèmes abordés actuellement par ce Comité sont : la sécurité, l'hygiène et l'animation de la vie du quartier.

En conclusion :

On peut considérer que le quartier dispose de nombreux atouts, avec :

- Un bon niveau d'équipements et de services, et une bonne desserte par les transports
- Des projets d'investissement visant à améliorer le quotidien de la population et favoriser l'intégration du quartier dans la Ville : réhabilitation du Centre Socio-culturel ; projet de rénovation urbaine et commerciale de la Cité J. MERMOZ ; pôle multimodal ;...

Cependant, le quartier fait face également à de nombreuses fragilités sur le plan social (difficultés d'insertion sociale et professionnelle ; augmentation marquée

des phénomènes de violence, notamment chez les jeunes et les enfants, isolement ; ...).

L'étude en cours devra permettre d'identifier les priorités d'intervention sur ce quartier pour les années à venir.

I.4.- Le quartier de la Boissière –Sausaie Beauclair

Le secteur prioritaire d'intervention au sein du quartier dit « la Boissière », à l'Ouest de la commune, est composé d'une partie de l'Iris « Colline », où sont situés la cité Maillard et la Sausaie-Beauclair, à la limite de la ZAC Nanteuil, à l'Est, et de la ville de Noisy-le-Sec, à l'Ouest ; et d'une partie de l'Iris « Boissière », limité à l'Est par la ZAC Nanteuil et à l'Ouest par la commune de Montreuil.

Situé sur une colline, il est bordé au Nord et à l'Est par les autoroutes A3 et A86, qui le coupent du reste de la Ville. Un golf et une zone d'activités commerciales se trouvent entre le centre ville et le quartier.

Il s'acole au Sud sur le Fort, tandis que le boulevard de la Boissière le sépare de la Ville de Montreuil.

Trois bus desservent les abords du quartier : le 301, longeant l'Ouest du quartier, du Nord au Sud, (Bobigny-Pablo Picasso vers Val de Fontenay, via le boulevard de la Boissière) ; le 121 (entre Villemomble et la mairie de Montreuil), longeant le Sud du quartier ; et le 102, passant entre la Boissière et la Sausaie-Beauclair (ligne entre Rosny Bois-Perrier et vers Paris).

Habitat

L'habitat du quartier « Boissière » est relativement diversifié, qui se traduit par une population hétérogène :

- des logements collectifs publics, en particulier, la « résidence Maillard » (OSICA - ex SCIC Habitat), qui compte 360 logements et fait l'objet d'un projet de réhabilitation ;
- deux foyers d'hébergement : l'un de jeunes travailleurs, l'autre de travailleurs immigrés, en particulier ressortissants maliens (foyer ADOMA, anciennement SOUNDIATA) ;
- le quartier « Sausaie-Beauclair », qui accueille, à proximité du centre commercial DOMUS, des pavillons pour des gens du voyage sédentarisés : 30 pavillons ont été livrés début 2007, 27 autres sont prévus pour le 1^{er} trimestre 2008 ;
- des logements collectifs privés, pour la plupart, hors du périmètre priorisé ;
- un habitat pavillonnaire faiblement représenté.

Population

Le quartier, qui a contribué fortement à la croissance démographique de la ville dans les années 90, compte environ (RGP 99) 6700 habitants (Iris Boissière : 3673 ; Iris Colline : 3124)

Par ailleurs, il s'agit du quartier de la Ville présentant l'indice de jeunesse le plus important (29 % de - de 20 ans).

Les familles nombreuses y sont très représentées ainsi que la population d'origine étrangère.

En matière de revenus des ménages, le quartier, dans son ensemble, est caractérisé par une grande hétérogénéité, avec l'accueil de ménages à hauts revenus mais aussi à très bas revenus. De plus, il est caractérisé, avec le Bois Perrier, par les revenus médians les plus faibles et inférieurs au niveau de la médiane de la commune.

Le taux de chômage sur le quartier est aux alentours de 12 %.

Commerces

Un centre commercial et quelques commerces, situés au pied des « Maillard », au sein des zones habitées (épicerie, boulangerie, tabac/presse et pharmacie) éprouvent des difficultés à s'y maintenir. Il convient de noter l'absence de La Poste et des services bancaires, par rapport à la densité de population au sein du quartier.

Equipements et services

Au cours des 15 dernières années la commune a procédé à un réaménagement complet du secteur. Différents équipements ont été offerts à la population : écoles, centres de loisirs, salle de sports, crèches, centre social et culturel, ...

Le quartier accueille :

- Trois écoles maternelles, deux élémentaires et un collège (A. Camus)
- Un centre PMI
- Deux multi-accueil petite-enfance
- Trois centres de loisirs maternels et un primaire (municipaux) et un centre de loisirs adolescents (géré par le centre socio culturel)
Sur ce quartier, est également envisagée l'implantation d'une antenne Relais Assistantes Maternelles et d'un Lieu d'Accueil Parents/Enfants.

- Un complexe socioculturel et sportif, au sein duquel se trouvent : une antenne municipale de la direction de l'Enfance ; une ludothèque ; un Centre socioculturel
- Une bibliothèque (Yourcenar)
- Un Centre socioculturel
Différentes associations et permanences sont présentes sur le quartier (AADEF Médiation Enfance Famille : soutien à la parentalité, médiation familiale ; une association parentale d'accueil récréatif des enfants « Après l'Ecole », accueillant le matin et le soir 40 enfants du primaire ; amicale des locataires des Maillard ; Taekwondo ; Association le Chemin : médiation familiale, femmes relais ...)

Le Centre socio culturel est organisé avec :

- 1 pôle accueil
- 1 Secteur Famille dont l'objectif est d'accompagner les familles et les soutenir dans leurs missions éducatives, de renforcer la cellule parentale (sorties familles ; ateliers de vie, « jeudis récréés » dont l'objectif est de proposer et d'organiser des animations avec les parents au pied des immeubles)
- 1 Secteur Jeunesse (Accompagnement à la scolarité d'une trentaine de jeunes du primaire et du collège ; Centre de Loisirs Adolescents accueillant en moyenne une vingtaine de jeunes le mercredi, les samedis après midi et pendant les vacances scolaires ; le Café Forum, espace accueillant l'après midi des jeunes de 15-21 ans)

Les perspectives d'action envisagées par le Centre socioculturel pour 2007-2008 sont :

- L'élaboration d'un diagnostic partagé du centre et des activités des différents acteurs du centre
- Une amélioration de la fonction d'accueil (amélioration de l'organisation de l'espace, information, communication, ...)
- Une amélioration du fonctionnement interne du Centre
- Donner plus de place aux habitants du quartier
- La redynamisation de plusieurs actions (renforcement de l'accueil périscolaire à travers l'association « Après l'Ecole » ; Réorientation des missions du « Café Forum » comme véritable lieu d'information, d'insertion sociale et professionnelle, pour les jeunes du quartier)
- Engagement d'actions nouvelles (Mise en place d'un RAM, d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants, ouverture d'un Espace multimédia avec un animateur spécifique ; coopération avec le CLSH municipal avec engagement d'une réflexion sur l'ouverture d'un espace d'accueil complémentaire pour la tranche d'âge 6-12 ans)

En conclusion :

Le quartier est caractérisé par une grande hétérogénéité de populations et un écart important des conditions de vie, impliquant un fort enjeu en termes d'intégration et de cohésion sociale, en particulier des gens de voyage sédentarisés, des résidents des foyers et des habitants des Maillard.

De même, l'accompagnement de la jeunesse en situation de précarité, sera essentiel.

Un travail sur la revitalisation des commerces est également à mener.

L'étude en cours devra permettre d'identifier les priorités d'intervention sur ce quartier pour les années à venir.

II.- Les grands axes prioritaires d'intervention du contrat urbain de cohésion sociale

L'enjeu principal du Projet de Cohésion Sociale et Territoriale en cours d'élaboration sur Rosny-sous-Bois sera de promouvoir un développement social, économique et urbain de la ville pouvant bénéficier à l'ensemble du territoire et de ses habitants, et de réduire les écarts existants (cf. annexe diagnostic ville), qui risquent de s'accroître dans les années à venir.

Le présent contrat a vocation à fédérer et à mobiliser, autour de ce projet, les ressources humaines, techniques et financières, nécessaires à la réalisation des priorités qui seront identifiées.

Dans l'attente du rendu du travail menée par la Ville sur le projet urbain de cohésion sociale, cinq orientations stratégiques ont été identifiées dans le cadre de ce contrat.

L'élaboration du Projet de Cohésion Sociale et Territoriale permettra de décliner, à l'échelle de chacun des trois quartiers, et pour ces cinq domaines d'intervention prioritaire, les actions à mener et les moyens de leur mise en œuvre.

II.1.- Mobiliser les politiques d'aménagement urbain et d'habitat au service d'une amélioration de la qualité résidentielle, de la diversité et du développement social dans les quartiers prioritaires

Cette orientation, pour chacun des quartiers prioritaires, se décline en trois objectifs, et doit tenir compte à la fois, d'un traitement d'unité territoriale (ensemble du territoire communal) et d'une approche de proximité (quartier) :

II.1.1.- Maintenir la mixité sociale des quartiers, répondre aux besoins des ménages en difficulté et créer les conditions d'une réussite durable des opérations de rénovation urbaine

L'amélioration de l'habitat

L'amélioration de la qualité et du confort du parc locatif social et privé est essentielle. Plusieurs opérations de réhabilitation, de construction et démolition et de résorption d'ensembles d'habitats dégradés sont programmées pour les années à venir au sein des trois quartiers prioritaires (Cités Jean Mermoz, Casanova, Maillard et copropriété du 21 rue des Deux Communes). Elles s'attacheront à maintenir la mixité sociale au sein des quartiers.

L'accompagnement social des projets urbains

La réussite de la requalification urbaine des quartiers est étroitement liée à la prise en compte des dimensions sociale et économique des projets. Cela exige le développement du partenariat avec les bailleurs et autres intervenants et un travail de concertation et d'accompagnement des habitants, tenant compte des situations personnelles et de l'histoire, de la mémoire collective dans les quartiers.

II.1.2.- Requalifier les quartiers, les espaces publics et l'offre d'équipements publics et favoriser la reconnaissance et l'appropriation des espaces par la population

Le maintien ou la création d'équipements et de services publics, d'activités commerciales et le soutien aux actions d'animation et d'implication des habitants dans leur cadre de vie sont essentiels au bon fonctionnement des quartiers.

Par ailleurs, le traitement des secteurs dégradés, des coupures du territoire urbain et de l'environnement contribuera à une meilleure intégration des quartiers dans la ville.

Tous ces aspects devront être abordés lors de l'élaboration des futurs projets de rénovation urbaine.

Toutes les opérations liées aux espaces et équipements publics, ainsi que les questions de gestion urbaine de proximité (transports, logement, entretien des espaces, accompagnement et médiation auprès des habitants, tranquillité et sécurité ou encore adaptation des services publics aux besoins des habitants), nécessitent une concertation avec la population, qui permettra de renforcer l'appropriation des espaces.

II.1.3.- Favoriser l'intégration des quartiers dans la ville en facilitant la mobilité et le développement des liaisons inter-quartiers

Elément clé du développement économique et social, la mobilité des Rosnéens doit être traitée à l'échelle intra-quartier et à l'échelle inter-quartiers. Sa prise en compte lors de la conception des opérations de requalification urbaine programmées est indispensable au désenclavement de certaines zones périphériques.

Des projets de développement d'infrastructures et de services complémentaires sont programmées, tels que le pôle multimodal du Bois-Perrier.

II.2.- Assurer les effets d'entraînement du développement économique sur l'emploi et l'activité des habitants et créer les conditions d'accès au marché du travail

L'accès à l'emploi, de même que le développement d'activités économiques de proximité, sont des éléments clés de création de lien social au sein des quartiers.

L'un des enjeux principaux de cohésion sociale et territoriale est la mobilisation des politiques de développement économique, d'insertion et d'emploi profitables à l'ensemble de la commune, de ses habitants et de ses entreprises.

Cette orientation peut se décliner en deux objectifs principaux :

II.2.1.- Développer l'attractivité du territoire par le soutien des activités économiques et favoriser la création et la pérennisation d'emplois

Saisir et accompagner les possibilités de recrutements locaux en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi

Le partenariat avec les entreprises présentes sur le territoire, ou lors de projets d'extension ou de nouvelles installations, doit être développé afin de favoriser l'emploi local et, notamment, des publics les plus éloignés.

L'expérience de la plate-forme emploi et formation mise en œuvre à l'occasion de l'implantation du centre commercial DOMUS, pourra être renouvelée notamment lors de l'extension prévue pour le centre ROSNY 2.

Revitalisation et accompagnement du développement des activités et des commerces de proximité dans les quartiers

La revitalisation et la création de nouvelles activités sur les quartiers concourent au dynamisme de ces derniers et constituent des opportunités en matière d'emplois.

L'accompagnement de ce type de projets doit être privilégié.

Soutenir les initiatives de mise en réseaux des acteurs du développement économique, de l'emploi et de la formation

Le renforcement du partenariat entre les acteurs du service public pour l'emploi doit permettre une meilleure coordination des interventions et une optimisation des moyens déployés en faveur de la réduction des écarts existants dans

le domaine de l'emploi entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire communal

Le rôle des structures de quartier dans l'accompagnement des publics demandeurs d'emploi, fera l'objet d'une analyse lors de l'élaboration du PUCS.

II.2.2.- Favoriser l'insertion économique et sociale

Initiatives pour faciliter « l'employabilité », l'accès à l'emploi et l'insertion

Les actions d'employabilité (savoirs de base, sensibilisation au savoir-être dans le monde du travail) et de formation professionnelle seront soutenues, tout en veillant à la coordination avec des dispositifs.

La Ville poursuivra son investissement dans la mise en œuvre des dispositifs d'emplois aidés qui permettent de favoriser l'insertion sociale des personnes les plus éloignées de l'emploi et d'amorcer une réflexion autour de leur projet professionnel. L'accompagnement des emplois aidés devra également intégrer la définition de parcours de formation.

De même, en lien avec les structures locales en charge du domaine de l'emploi et de la formation professionnelle, des initiatives du type « garde d'enfants, aide au déplacement, actions de parrainage, de coaching, de préparation à l'emploi en lien avec les entreprises du territoire... seront encouragées.

Accompagnement social et économique des projets urbains

La prise en compte des dimensions sociale et économique des opérations de renouvellement urbain pourront constituer des opportunités d'emploi et de formation pour les habitants du quartier.

Soutien aux actions en direction de publics spécifiques

Des actions en direction des jeunes, des femmes, du public handicapé, du public bénéficiaire du RMI ou tout autre public confronté à des difficultés spécifiques, seront soutenues.

Les dispositifs d'insertion par l'activité économique seront encouragés.

II.3.- Favoriser un environnement éducatif et familial garant de la réussite des enfants et des jeunes les plus fragilisés et l'égalité des chances

L'éducation est un facteur clé d'intégration et de lutte contre les exclusions de tout type. L'accès de tous aux pratiques éducatives, citoyennes et culturelles constitue, à ce titre, un des enjeux majeurs de cohésion sociale.

Il est nécessaire de coordonner l'action des différents intervenants dans le domaine éducatif, qu'il s'agisse des institutions publiques (éducation nationale, collectivités locales, organismes sociaux, ...), mais aussi du milieu associatif et des familles.

Réussite éducative, accompagnement à la scolarité et soutien à la parentalité

Les trois quartiers prioritaires sont dotés de structures associatives de soutien scolaire ou d'animation périscolaire. Par ailleurs, un service municipal d'assistantes sociales scolaires a été créé et soutenu dans le cadre du Contrat de Ville 2000-2006.

Dans un objectif de réussite éducative des enfants et des jeunes, il semble aujourd'hui nécessaire :

- d'harmoniser les différentes actions d'accompagnement à la scolarité et de coordonner le réseau d'acteurs sur les questions de décrochage scolaire et de parentalité (Ecole, parents, enfants et associations) ;
- de mieux former les intervenants, d'affiner les méthodes d'intervention, d'évaluer les résultats ;
- de renforcer le soutien personnalisé des enfants et des jeunes ;
- de poursuivre la sensibilisation des parents à leur fonction parentale.

Les actions présentées par les porteurs de projets dans le cadre des dispositifs du REAAP (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents) et du CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) devront s'inscrire dans les orientations exposées ci-dessus.

Une attention particulière devra être portée à l'accompagnement de la scolarité des enfants des gens du voyage, désormais sédentarisés.

Par ailleurs, une vingtaine d'enfants du premier degré présente des troubles du comportement. Ce constat est similaire dans le niveau secondaire et mérite un traitement spécifique.

La Ville n'est pas, jusqu'à ce jour, éligible à la mise en place d'un dispositif « Réussite Educative », mais les responsables d'établissement constatent une lente, mais régulière paupérisation des familles, en particulier au sein des quartiers Marnaudes/Bois-Perrier et Pré-Gentil.

La création d'une future Direction de l'Education, au sein des services municipaux, est envisagée.

De plus, dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme scolaire, la mise en place d'un « Conseil des Droits et des Devoirs des Familles » est à l'étude, avec la création d'un dispositif de tutorat volontaire.

Accès des publics issus des quartiers prioritaires à l'offre culturelle, artistique, sportive et de loisirs

La délocalisation occasionnelle des établissements et d'actions culturels et sportives, pour être au plus près des populations dans les espaces qui leur sont familiers, est à encourager. La familiarité venant, l'accès de ces publics aux établissements culturels et aux clubs et équipements sportifs de la ville sera plus aisé.

Les pratiques culturelles amateurs seront encouragées, en direction des publics de tous âges des quartiers prioritaires, dans les domaines de la musique, de la danse, de la lecture (développement des bibliothèques de rue et autre forme de travail de proximité en général), des arts plastiques (ateliers d'expression et redynamisation,...), du cinéma, du théâtre, de la radio, de la télévision locale et du multimédia, de même que les pratiques sportives, comme moyen d'apprentissage de la vie collective et du respect de l'autre.

Une attention devra être portée aux actions concourant aux échanges intergénérationnels.

Les espaces multimédia se sont multipliés sur le territoire communal, au cours des dernières années, avec différentes finalités : l'apprentissage de l'outil informatique et du multimédia ; la recherche d'emploi et l'insertion professionnelle ; le création de lien social ; les loisirs ; la prévention, etc. Il devient indispensable de trouver des synergies entre les différents sites et d'optimiser les moyens déployés. La mise en place d'un Cyber espace jeunesse en centre ville, se présente comme une opportunité de coordination avec les structures des quartiers. Par ailleurs, la Ville envisage de réaliser un état des lieux du parc multimédia et de ses fonctionnalités à l'échelle de la commune.

II.4.- Coordonner l'accès et l'éducation à la santé

Le développement et le soutien des actions d'accompagnement, d'information et de sensibilisation ou d'accès aux soins sont des éléments essentiels pour l'amélioration du bien-être, de la qualité de vie et la réussite de l'intégration des populations de tous âges.

Dans ce sens sont essentiels la mobilisation des réseaux, des structures, des équipements et des politiques intervenant sur le territoire, d'autant plus que l'approche purement sanitaire se révèle souvent insuffisante pour les publics les plus défavorisés. Le traitement global des individus nécessite donc une collaboration étroite entre les acteurs de la santé et du social, tels que le CCAS, le CMS, les professionnels de la santé, le Service d'Insertion RMI, la Mission Locale, le Club départemental de Prévention « Ville et Avenir », la CAF, la DPAS, la PMI, les centres sociaux, les Foyers (ALJT ; ADOMA ex-SONACOTRA ; AFTAM ex-SOUNDIATA) d'autres acteurs associatifs, etc.

Le prochain recrutement d'un coordonnateur Atelier Santé Ville et la réalisation d'un diagnostic local, donneront lieu à la définition des axes prioritaires d'intervention, notamment à destination des publics les plus défavorisés.

Une attention particulière devra être portée à la cohérence des actions mises en place et au rôle des différents intervenants.

La lutte contre les conduites addictives, l'hygiène, les comportements alimentaires, la santé mentale, les violences de genre, apparaissent, d'ores et déjà, comme étant des champs d'actions prioritaires.

II.5.- Promouvoir les actions en faveur de la prévention de la délinquance, de l'accès au droit, de l'aide aux victimes et de la citoyenneté

Soutien aux actions de prévention, d'accès aux droits et d'aide aux victimes

La mise en œuvre du programme local de prévention et des actions engagées par le CLSPD de Rosny-sous-Bois sera poursuivie, en particulier, les actions liées à la lutte contre l'insécurité, les incivilités, et la délinquance des mineurs, les mesures alternatives à l'emprisonnement, l'aide aux victimes, l'accès au droit, l'éducation à la citoyenneté.

Plusieurs projets sont envisagés :

- dans le cadre de l'aide aux victimes, va être créé un poste de coordonnateur social en lien avec le commissariat et le réseau de partenaires
- en matière d'accès au droit, est envisagé un projet de création d'une maison du Droit et de la Citoyenneté, qui permettra de regrouper dans un même lieu différentes permanences et informations
- en matière de prévention situationnelle un travail sera conduit sur la vidéosurveillance, mais aussi autour de la sécurisation des bâtiments et espaces publics et des centres commerciaux
- l'élaboration d'un Contrat Local de Sécurité « nouvelle génération »

Soutien et développement d'actions au service des citoyens et des pratiques citoyennes

L'implication des habitants au sein des instances participatives de quartier doit être encouragée, car porteuse d'initiatives, d'animations et de solidarité.

Le Fonds de Participation des Habitants, créé par le Contrat de Ville en 2001, a comme objectif la création de lien social et la participation active des habitants à la vie et au développement de leurs quartiers, et se présente comme un outil pertinent.

Par ailleurs, les actions liées à la citoyenneté seront poursuivies et développées, notamment à destination des jeunes (travail autour d'ateliers pédagogiques - « Ateliers Santé Jeunes », « Moi, Jeune Citoyen », « Bouge Malin », « Permis Piéton »,...- ; actions de sensibilisation ; ...).

Le PDAI (Plan Départemental d'Accueil et d'Intégration des populations étrangères) de la Seine-Saint-Denis

Il s'agit d'un document de référence qui décline, au niveau départemental, les priorités des pouvoirs publics dans le domaine de l'accueil des populations étrangères primo-arrivantes, signataires d'un Contrat d'Accueil et d'Intégration. Il a une validité de trois ans.

Le PDAI, pour la période 2007-2009, a été élaboré par les différents acteurs intervenant dans les champs de l'accueil et de l'intégration (services de l'Etat, établissements publics, associations et Conseil Général), sous l'autorité du Préfet délégué pour l'égalité des chances, directeur du pôle de compétences «Accueil et intégration des populations étrangères en situation régulière ».

Il comporte trois thématiques :

- l'accès aux droits et l'accompagnement social,
- la formation linguistique et l'accès à l'emploi,
- la scolarisation.

Une des actions contenues dans ce plan vise spécifiquement les communes. Il s'agit de la mise en place au niveau local d'un service public de l'accueil des personnes étrangères.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la circulaire n°DPM/ACI1/2005/23 du 13 janvier 2005 relative à la généralisation de l'accueil des primo-arrivants et du contrat d'accueil et d'intégration.

Elle invite les communes à formaliser l'accueil des primo-arrivants :

- en leur présentant les services publics et les interlocuteurs locaux compétents pour les aider dans leur installation et leur insertion sociale et professionnelle ;
- en développant à leur adresse des actions d'information sur l'accès aux droits et aux soins.

III.- Modalités de mise en œuvre du contrat

Le CUCS devra poursuivre et renforcer le travail partenarial et transversal, des institutions et des associations, engagé dans le cadre du contrat de Ville 2000-2006. Il doit également s'inscrire dans une recherche de plus grande lisibilité de ces coopérations, de cohérence entre les approches thématiques et de complémentarité des actions menées.

III.1.- Pilotage du CUCS

III.1.1.- Instances de pilotage

- Le chef de projet

Le chef de projet du CUCS est chargé de la mise en œuvre du contrat et veille à la cohérence des différents dispositifs qui le composent. Il assure une coordination de l'action des services municipaux et partenaires concernés. Il diffuse les appels à projets, veille à la remontée des propositions et joue un rôle d'interface entre les services de l'Etat et ceux de la commune. Il anime le réseau des acteurs locaux, notamment associatifs.

Les charges de fonctionnement de l'équipe de pilotage du CUCS sont supportées par l'Etat et la Ville.

- Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le maire, ou l'adjoint délégué, assisté des directeurs concernés, et le sous-préfet assisté des représentants des services déconcentrés concernés. En cohérence avec les objectifs du contrat, le comité de pilotage valide les priorités des appels à projets et évalue l'état d'avancement du contrat et l'impact des actions financées. Il se prononce sur la programmation annuelle (hors opérations reconduites) proposée par le comité technique et examine les demandes pour lesquelles un accord n'a pas été trouvé au sein du comité technique.

- Le comité technique

Composé d'agents de l'Etat, de la Ville et des partenaires dont il jugera la présence utile, le comité technique examine la liste des opérations reconduites, émet un avis sur les demandes nouvelles après une audition éventuelle des porteurs de projets, examine les financements mobilisables et est consulté sur le rapport annuel d'évaluation à présenter au comité de pilotage.

- Groupes de travail

En tant que de besoin, des groupes de travail thématiques, composés des acteurs institutionnels ou associatifs concernés, pourront être constitués et animés par le chef de projet. Leur finalité est d'activer le réseau partenarial, d'élaborer et mettre en œuvre les projets inscrits dans la programmation, de diffuser les informations aux acteurs de terrain, de suivre l'évolution de la situation sociale des quartiers et de partager les expériences de terrain

III.1.2.- Pilotage des volets spécifiques

Volet Emploi

Un Groupe Solidarité Emploi qui comprend notamment les acteurs du service public pour l'emploi, pourra veiller à la mise en œuvre des objectifs du présent contrat, qui pourront être repris dans un plan d'action pour l'emploi.

L'objectif d'un groupe solidarité emploi est de faciliter et de susciter toutes les initiatives contribuant à la réduction des écarts existant dans le domaine de l'emploi entre les quartiers concernés par le présent contrat et le reste du territoire de la ville.

Le rôle du pilote du GSE consistera à animer le groupe grâce à des réunions régulières au cours desquelles un point sera fait sur l'application du plan d'action et les difficultés rencontrées.

Le chef de projet CUCS sera associé aux travaux du groupe solidarité emploi. Il sera régulièrement rendu compte des actions du groupe lors des réunions du comité de pilotage.

Volet éducation

Sous la présidence du maire et du sous-préfet, un groupe de pilotage pourra être constitué afin de veiller à la mise en œuvre du volet « éducation » du présent contrat et à la cohérence des différents dispositifs éducatifs locaux : réussite éducative, contrats locaux d'aide à la scolarité, réseau d'aide à la parentalité, école ouverte....

Au moins deux représentants de l'Inspection Académique, le coordonnateur réussite éducative et le chef de projet CUCS seront associés au groupe de pilotage.

Dispositif d'insertion

L'Etat et la commune se donnent pour objectif de créer, en lien avec les différents partenaires impliqués dans les politiques d'insertion professionnelle, un

dispositif visant à faire accéder à l'emploi des publics qui en sont durablement éloignés, notamment parmi les jeunes.

Ce « plan d'action insertion » prend appui sur les 3 éléments permettant de donner ampleur et durée à la politique d'insertion :

- l'engagement de la commune d'inclure dans l'ensemble de ses marchés publics une clause d'insertion
- l'importance des chantiers de Bâtiment et de Travaux Publics, tant dans les opérations majeures qui s'engagent sur le territoire communal, que dans les opérations de renouvellement urbain, où, en application de la Charte Nationale de l'ANRU, 5 % des heures travaillées seront effectuées à travers des dispositifs d'insertion
- la Gestion Urbaine de Proximité qui, dans ces quartiers, doit se traduire par une affectation de 10% des heures travaillées à de tels dispositifs

Les partenariats à mettre en œuvre associeront les acteurs impliqués dans les domaines de la construction et de la gestion urbaine (maîtres d'ouvrage, entreprises, services municipaux locaux) et les institutions ayant particulièrement en charge de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation (y compris le Conseil régional et le Conseil général s'ils souhaitent s'associer à cette action). Dans les quartiers en renouvellement urbain, ces partenariats œuvreront en étroite articulation avec la Direction en charge du pilotage du Projet Urbain.

Pour donner leur pleine efficacité à ces partenariats, tant en termes quantitatifs (accès effectif des publics concernés aux contrats d'insertion sous leurs diverses formes) que qualitatifs (construction de parcours d'insertion adaptés aux diverses situations et pérennes), il est établi un dispositif de liaison et de collaboration entre les institutions et leurs partenaires ayant pour but de :

- assurer auprès des maîtres d'ouvrage et des entreprises concernés le repérage et la prospection des chantiers et des marchés éligibles,
- faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi en le rendant le plus simple et le plus rapide possible et en tenant compte à la fois des besoins des entreprises et des profils des demandeurs d'emplois concernés,
- identifier, informer, sensibiliser les publics concernés et assurer leur orientation vers les dispositifs d'accès à l'emploi les plus adaptés à la diversité des situations
- identifier les formations existantes permettant de répondre aux besoins repérés,
- si besoins est, définir et contribuer à la mise en place des formations requises, tant en recourant aux formations diplômantes voire qualifiantes traditionnelles qu'en mettant en œuvre des formations spécifiques.

Ce dispositif devra être identifiable localement par les entreprises, les demandeurs d'emplois et l'ensemble des partenaires locaux. Il s'appuiera tant sur les acteurs locaux que départementaux.

Ce dispositif de collaboration est orienté et contrôlé par une instance de pilotage, qui a également en charge d'opérer le suivi des actions engagées, de s'assurer qu'elles bénéficient prioritairement aux habitants des quartiers concernés, d'en rendre compte, et de redéfinir s'il y a lieu le « plan d'action insertion ».

III.2.- Programmation annuelle

Le comité de pilotage, au vu des stratégies retenues dans le contrat et dans le Projet de Cohésion Sociale et Territoriale, et après avoir étudié le bilan des actions menées dans les territoires prioritaires, fixe les priorités de l'appel à projets, de telle sorte que celui-ci soit lancé dès le début du mois de juin.

Les porteurs de projets font remonter leurs propositions au chef de projet avant la fin novembre. Celui-ci en adresse un exemplaire au sous-préfet.

Le comité technique se réunit pour dresser la liste des opérations à reconduire donnant lieu à une appréciation positive. Le comité technique se réunit de nouveau pour examiner les demandes nouvelles qu'il transmet avec son avis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit pour statuer sur les demandes nouvelles.

Le comité technique et le comité de pilotage peuvent également être réunis pour examiner des demandes de financements qui n'auront pas pu l'être lors des réunions mentionnées plus haut.

III.3.- Convention pluriannuelle

Une fois achevé le processus de programmation pour 2007, le comité de pilotage, sur proposition du comité technique, déterminera la liste des organismes avec lesquels une convention pluriannuelle peut être signée par l'Etat et par la commune ; lesdites conventions seront signées courant 2007 pour une entrée en vigueur en 2008.

III.4.- L'engagement des partenaires

Les partenaires du CUCS s'engagent à poursuivre les orientations prioritaires retenues et à mettre en œuvre, au regard de ces orientations, les programmes d'actions qui seront définis.

III.5.- L'engagement financier de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

Outre les crédits de droit commun de l'Etat et la dotation supplémentaire allouée au titre du programme de l'Atelier Santé Ville, l'enveloppe financière annuelle de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances consacrée au programme d'actions retenues dans le cadre du CUCS s'élève à 241 500€.

Le respect de cet engagement en 2008 et 2009 est subordonné à la disponibilité des crédits, ainsi qu'à l'adéquation des projets présentés avec les objectifs du contrat.

III.6.- Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une période de 3 ans, reconductible une fois.

IV.- Evaluation

IV.1.- La mise en œuvre de l'évaluation

Le chef de projet veillera à évaluer, avec les porteurs de projets, les actions mises en œuvre. Ces derniers devront fournir un bilan des opérations conduites.

Le chef de projet soumettra chaque année, à partir de 2008, au comité de pilotage, un rapport comportant notamment les éléments suivants :

- les indicateurs mentionnés dans le contrat
- une appréciation quantitative et qualitative sur les principales actions financées l'année précédente
- une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat au regard des objectifs fixés.

Une évaluation globale du CUCS sera dressée à la fin du contrat.

IV.2.- Les indicateurs

IV.2.1.- Indicateurs généraux annuels

En vue de la réunion du comité de pilotage au cours de laquelle il sera procédé à l'évaluation du contrat urbain de cohésion sociale, les services de l'Etat fourniront les chiffres permettant d'actualiser les indicateurs suivants :

- Nombre de demandeurs d'emploi dans chaque territoire prioritaire et pourcentage par rapport au nombre de demandeurs d'emploi dans la commune
- Nombre de contrats CIVIS signés par des jeunes habitant dans chaque quartier
- Nombre de jeunes accompagnés par la mission locale dans chaque quartier
- Pourcentage des foyers imposables dans chaque quartier
- Nombre de bénéficiaires du RMI par quartier
- Nombre de bénéficiaires de l'APL par quartier
- Nombre de dossiers de demande de FSL
- Taux de réussite au diplôme national du brevet des collèges, avec les écarts à la moyenne académique pour chacun des collèges concernés

- Taux de réussite au Baccalauréat par comparaison avec les résultats nationaux, académiques et départementaux ainsi que par comparaison avec les résultats attendus (compte tenu de la composition sociale et de l'âge des élèves)
- Taux de retard à l'entrée en sixième dans les collèges concernés avec une comparaison aux moyennes nationales, académiques et départementales.

Les services de l'Etat fourniront à l'observatoire de la délinquance et de la tranquillité publiques, rattaché au CLSPD, les données statistiques et les ratios permettant d'actualiser les indicateurs suivants :

- Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels
- Menaces ou chantages pour extorsion de fonds
- Menaces ou chantages dans un autre but
- Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels
- Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile
- Autres vols avec armes blanches
- Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels
- Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile
- Vols violents sans armes contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public
- Vols violents sans arme contre d'autres victimes
- Cambriolages de locaux d'habitation principale
- Cambriolages de résidences secondaires
- Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers
- Cambriolages d'autres lieux
- Vols d'automobiles
- Vols de véhicules motorisés à 2 roues
- Vols à la roulotte
- Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés
- Autres vols simples contre des établissements publics ou privés
- Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics
- Incendies volontaires de biens publics
- Incendies volontaires de biens privés
- Autres destructions et dégradations de biens publics
- Autres destructions et dégradations de biens privés
- Destructions et dégradations de véhicules privés
- Outrages à dépositaires de l'autorité
- Violences à dépositaires de l'autorité

IV.2.2.- Indicateurs de moyens

Cf. Annexe 9 : référentiel d'évaluation

IV.2.3.- Indicateurs de résultats

Cf. Annexe 9 : référentiel d'évaluation

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007 / 2009
COMMUNE de ROSNY SOUS BOIS

Entre l'Etat,
représenté par M. Jean-François CORDET, Préfet de la Seine-Saint-Denis

Et la commune de ROSNY SOUS BOIS
représentée par son maire, M. Claude PERNES

Vu la circulaire du Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et de la Ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité, du 24 mai 2006 relative aux contrats urbains de cohésion sociale,

Vu la délibération du Conseil municipal de ROSNY SOUS BOIS, du 15 mars 2007, habilitant le maire à signer le contrat urbain de cohésion sociale,

Vu le diagnostic sur la situation sociale dans la commune figurant dans le présent contrat,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : L'Etat et la commune s'engagent à mener une action concertée pour atteindre les objectifs décrits dans le présent contrat.

Article 2 : L'Etat et la commune mobilisent les moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre de ces priorités. Au titre de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Etat y consacre un montant annuel de crédits de **241 500 €**, dans les conditions fixées ci-après.

Article 3 : L'Etat et la commune veillent à procéder à l'évaluation des actions conduites dans le cadre du contrat.

Article 4 : Celui-ci s'applique pour les années 2007, 2008 et 2009. Il pourra le cas échéant être modifié par avenant.

Bobigny, le 22 mars 2007

Pour l'Etat,

Pour la commune de Rosny-sous-Bois

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

Le Maire,

Signé

Signé

Jean-François CORDET

Claude PERNES